

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 2

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

terdam, la Norvège et la Finlande. Ce résultat s'entend par membres organisés.

La question du front unique n'a pas été résolue sur le plan international au cours de l'année 1925. La commission syndicale a constamment approuvé l'attitude du comité syndical, qui est favorable, à la condition de n'être soumis à la tutelle d'aucun parti politique. Nous pouvons attendre d'autant plus tranquillement les événements à ce sujet, que sa solution ne changerait en rien la situation du mouvement syndical en Suisse.

Des pourparlers ont été engagés depuis longtemps avec la Fédération suisse des sociétés d'employés au sujet d'une collaboration de nos deux organisations dans les questions de politique sociale et économique, ainsi que sur la délimitation du champ de recrutement de nos groupements respectifs. Nous espérons être bientôt en mesure de faire des propositions concrètes à nos organisations affiliées.

Nous avons dû surveiller de plus près l'activité d'organisations ouvrières adversaires; elles cherchent par tous les moyens à pénétrer dans les milieux ouvriers.

Banque syndicale. Depuis plusieurs années il est question de créer une banque syndicale par nos propres forces ou conjointement avec l'Union suisse des sociétés de consommation. Les circonstances économiques défavorables nous avaient obligés à abandonner ce projet. L'idée en fut reprise au cours de 1925. Les travaux préparatoires effectués jusqu'ici nous permettent d'espérer une réalisation prochaine de ce projet. (Voir à ce sujet l'article paru dans la *Revue syndicale* de 1925, page 119.)

Participation à des entreprises. Dans la pensée que la librairie de l'Union de Zurich pourrait devenir une entreprise intéressant toute la Suisse alémanique, le comité de l'Union syndicale a décidé de participer à cette entreprise. Mais en raison de certaines difficultés et dans l'impossibilité de remédier à la situation, la liquidation en fut décidée.

L'ancienne librairie de l'Union est aujourd'hui dissoète et une entreprise lui a succédé.

Secrétariat ouvrier de Zurich. Ce secrétariat avait été réduit à deux personnes en octobre 1924 ensuite de la mise à la retraite du camarade Morf. Au début de 1925, le camarade Greulich manifesta l'intention de le réduire encore, il quitta les anciens locaux de St-Annahof au 1^{er} octobre 1925 pour transférer son bureau chez lui à domicile.

Le 7 mai 1925, le camarade Morf décédait à l'âge de 86 ans, et le 8 novembre, le papa Greulich le suivait dans la tombe, regretté par toute la classe ouvrière.

Par le départ du camarade Leuenberger, qui démissionnait également pour la fin de l'année, le bureau fut supprimé. La bibliothèque, dont une partie avait déjà été transférée à Berne en 1924, fut reprise entièrement; elle complète maintenant la bibliothèque de l'Union syndicale suisse.

La division économique. Le congrès syndical de Lausanne avait décidé en principe la création d'une division économique au bureau de l'Union syndicale suisse. La suppression du bureau de Zurich nous amena à envisager la création de cette division plus vite qu'on ne l'avait pensé. Le camarade Max Weber de St-Gall a été désigné par voix d'appel. Il entrera en fonction au printemps 1926.

Comité syndical. Aucun changement n'est survenu dans le comité syndical au cours du dernier exercice. La Fédération des lithographes ayant démissionné, le camarade Greutert doit être remplacé; une nouvelle élection devra se faire à la prochaine séance de la commission syndicale.

La commission restreinte a été supprimée par la commission syndicale, bien que cette institution ait ren-

du incontestablement de grands services. On a craint que cette institution ne devienne une sorte de direction en marge de celles qui portent les responsabilités de la marche de l'U. S. S. Les questions que traitait la « commission restreinte » seront remises au comité de l'Union syndicale ou à des commissions spéciales.

Le comité de l'U. S. S. a tenu dix séances, la « commission restreinte » deux séances et la commission syndicale trois sessions. Il a été tenu en outre un certain nombre de séances de commissions spéciales pour l'étude de diverses questions.



Economie politique

Coup d'œil sur la Suisse de 1924. Tableau statistique en trois parties: I. Nature et population. II. Etat économique. III. Etat social et politique. (Résumé de l'*Annuaire statistique de la Suisse*).

Ire partie.

Nature et population.

I. NATURE.

Points extrêmes du pays.

Nord: Hameau de Oberbargen (Schaffhouse), 47° 49' 32" latitude nord. Pierre 593.

Sud: Près de Chiasso (Tessin), 45° 49' 2" latitude sud. Pierre 75 A.

Ouest: Embouchure du Nant-de-Vosogne (Genève), 50° 57' 26" longitude est.

Est: Sommet du Piz Chavaletsch (Grisons), 10° 29' 40" longitude est.

Le plus haut: Pointe Dufour (Mont Rose), 4638 m.

Le plus bas, Lac Majeur, 197 m.

Surface du pays:

Surface totale: 41,294,9 km².

Surface du plus grand canton (Grisons): 7113 km².

Surface du plus petit canton (Zoug): 240 km².

Surface productive:	Forêts	9,006,4
	Vignoble	148,6
	Agriculture	22,828,0

Total 31,983,0 = 77,45 %

Surface improductive:	Lacs	1,303,0
	Autres	8,008,6

Total 9,311,7 = 22,55 %

Conditions atmosphériques:

Précipitations	Neige	Orages	Brouillard	Clair	Couvert	Température moyenne	(nombre de jours)
							Zurich
Bâle	146	12	13	36	25	159	9,20
Neuchâtel	157	21	17	60	22	182	8,60
Genève	132	15	20	45	64	145	9,60
Montreux	143	8	17	8	84	111	9,80
Berne	149	21	18	66	41	160	7,70
Lucerne	162	25	18	51	22	196	8,30
St. Gall	174	37	23	65	39	169	6,80
Lugano	101	10	22	5	129	89	11,40
Coire	125	16	9	15	80	115	8,20
Davos	142	58	10	6	96	100	2,70
Rigi	168	60	15	112	89	115	2,50

Précipitation annuelle la plus forte: Le Rigi, 2086 mm, la plus faible: Bâle, 720 mm.

Température moyenne mensuelle la plus haute: Lugano (juin), 21,8°, la plus basse: Davos (février), —8,1°.

II. MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION.

Mariages: 28,516. *Naissances:* 73,365 (masc. 37,264, féminins 36,101). *Décès:* 48,803. *Excédent des naissances:* 24,562 (masc. 12,882, féminins 11,680).

Cause des décès:

(pour la dernière année comme 1922)	1922	1913
Faiblesse congénitale	1287	3284
Autres malad.: des nourrissons	857	
Marasme sénile	2287	2168
Suicide	916	956
Accidents	1715	2097
Variole	3	—
Rougeole	20	368
Scarlatine	27	93
Diphthérite	314	343
Coqueluche	417	550
Erysipèle	84	98
Fièvre puerpérale	192	242
Phtisie pulmonaire	4627	5467
Autres maladies tuberculeuses	1473	2272
Scrofulose	11	49
Influenza	1706	904
Pneumonie	4274	4660
Entérite des enfants	818	1871
Cancers	5062	4660
Incertain	913	590
Sans attestation médicale	1459	1270
Typhus	58	100

Naturalisations:

1913: 1970 cas, 5710 personnes
1924: 2589 cas, 6000 personnes

	1924	1913
Dont: Allemands	3205	3696
Français	508	665
Italiens	775	656

Emigration dans les pays d'outre-mer:

Aux Etats-Unis	1427	
Autres pays de l'Amérique du Nord	695	
Amérique centrale	49	
Brésil	317	
République Argentine	463	
Autres pays de l'Amérique du Sud	154	
Australie	187	
Afrique	616	
Asie	232	
Total	4140	pour 1924
	6191	» 1913
	3869	» 1914
	1976	» 1915
	1464	» 1916
	656	» 1917
	304	» 1918
	3063	» 1919
	9276	» 1920
	7129	» 1921
	5887	» 1922
	8006	» 1923

Dont: Zurich	1113	
Berne	481	
St-Gall	373	
Tessin	268	
Vaud	264	
Genève	255	
Argovie	177	
Lucerne	170	
Bâle-Ville	156	
Thurgovie	133	

Appenzell Rh.-Ext.	88
Schwyz	87
Grisons	81
Neuchâtel	80
Soleure	75
Valais	74
Bâle-Campagne	64
Zoug	45
Glaris	38
Schaffhouse	36
Obwald	32
Fribourg	30
Uri	11
Nidwald	7
Appenzell Rh.-Int.	2
Total	4140

Dont: 1113 agriculteurs	
2 mineurs	
120 alimentation	
98 habillement	
168 bois et bâtiment	
56 textile	
12 papier et cuir	
35 produits chimiques	
336 métallurgie	
19 arts graphiques	
1005 commerce (220, hôtels, cafés)	
48 transports	
57 administration générale	
20 assistance juridique	
88 hygiène et médecine	
97 instruction et éducation	
67 cultes	
161 autres professions libérales	
389 service personnel	
217 étudiants, rentiers, sans profession.	

Mouvement de la population dans les villes:

	Arrivées	Départs
Zurich	1913	46,956
	1924	35,719
Bâle	1913	23,318
	1924	13,460
Berne	1913	17,429
	1924	12,988
Lucerne	1913	10,549
	1924	6,863

III. ETAT DE LA POPULATION.

Population totale	Population par km ²		Ménages Communes
	(surface totale)	(surface productive)	
1850	2,392,740	58	75
1860	2,507,170	61	78
1870	2,669,147	64	83
1880	2,846,102	69	88
1888	2,933,334	71	91
1900	3,325,023	80	103
1910	3,765,123	91	117
1920	3,886,090	94	121

Population totale estimée: 1921: 3,884,200
1922: 3,891,700
1923: 3,902,000
1924: 3,917,800

Villes de plus de 10,000 habitants (recensement de 1920).

Population	Maisons habitées		Ménages
	1870	1924	
Zurich	207,161	4339	12,917
Bâle	135,976	3661	11,167

	Population	Maisons habitées	Ménages
	1870	1924	
Genève . . .	135,059	3618	40,285
Berne . . .	104,626	2285	23,957
St-Gall . . .	70,437	2332	17,715
Lausanne . . .	68,533	1961	16,922
Winterthour . .	49,969	2456	11,919
Lucerne . . .	44,029	1061	10,153
La Chaux-de-Fonds	37,708	1284	9,920
Bienne . . .	34,599	858	8,472
Neuchâtel . . .	23,152	911	5,629
Fribourg . . .	20,649	991	4,054
Schaffhouse . .	20,064	1027	4,659
Montreux . . .	16,721	801	3,968
Coire . . .	15,600	678	3,436
Hérisau . . .	15,015	1253	3,642
Thoune . . .	14,162	716	3,260
Lugano . . .	13,440	461	3,241
Soleure . . .	13,065	677	2,911
Vevey . . .	12,768	576	3,488
Le Locle . . .	12,463	659	3,179
Rorschach . . .	11,582	320	2,800
Olten . . .	11,504	337	2,717
Aarau . . .	10,701	581	2,436
Bellinzona . .	10,232	487	2,301

<i>Sexe et état civil (1920):</i>	Masculins	1,871,123
	Féminins	2,009,197
	Célibataires	2,281,170
	Mariés	1,337,170
	Veufs	234,334
	Divorcés	27,163

<i>Etrangers:</i>	Masculins	176,718
	Féminins	225,667
	Total	402,385

<i>Langue maternelle:</i>	Allemand	2,750,622
	Français	824,320
	Italien	238,544
	Romanche	42,490
	Autres	23,894

Origine:

Bourgeois de la commune de résidence . . .	1,278,431
Bourgeois d'une autre commune du canton . .	1,263,438
Confédérés	936,066
Etrangers	402,385

Naissances:

Dans la commune de résidence	1,834,224
Dans une autre commune du canton . . .	973,694
Dans un autre canton	716,887
A l'étranger	355,515

Répartition des étrangers selon le pays d'origine:

Allemagne	149,833
France	57,196
Italie	134,628
Autriche	21,680
Tchécoslovaquie	6,318
Pologne	5,069
Russie	4,900
Belgique	1,479
Grande-Bretagne	3,820
Pays-Bas	2,177
Lichtenstein	1,632
Autres pays européens . . .	9,410
Amérique	2,682
Asie	887
Afrique	589
Australie	85

Répartition de la population selon les professions (1920):

Agriculture	1,001,197
Mines, sylviculture, etc. . . .	45,193
Industrie	1,639,598
Commerce	402,821
Transport	246,956
Administration publ., professions libérales .	222,507
Etablissements (y compris internats) . . .	91,128
Service personnel	35,019
Rentiers, pensionnés	125,711
Sans aucune activité économique	70,202

Classement social:

Personnes ayant une activité économique . .	1,852,053
Personnes ayant une activité indépendante .	543,650
Directeurs	4,816
Personnel technique supérieur	7,168
Autre personnel supérieur	26,344
Personnel technique subalterne	30,508
Autre personnel subalterne	195,762
Ouvriers et manœuvres	969,613
Apprentis	74,192
Femmes ayant une activité économique . .	591,445
Etrangers ayant une activité économique .	198,542

(A suivre)

Action de secours de la Confédération en faveur de l'industrie de la broderie. Il fut créé en 1922, avec le concours de la Confédération, la Coopérative fiducière de la broderie. Cette coopérative avait pour tâche de prendre des mesures pour assainir les conditions intenables régnant dans l'industrie de la broderie. La Confédération participa à cette fondation en prenant des actions pour une somme d'un million de francs. Le reste du capital coopératif, qui s'élève aujourd'hui à fr. 1,520,000, fut fourni par des cantons, corporations, banques et milieux industriels.

L'œuvre de secours fut exécutée de la façon suivante: aide individuelle aux entreprises qui, ensuite de la crise de guerre et d'après-guerre, sont tombées dans une situation financière précaire; aide collective aux différents groupes de l'industrie de la broderie sous forme de subventions. Pour mettre à exécution cette œuvre de secours, la Confédération versa, abstraction faite de la souscription des actions précitée, une subvention de 5 millions de francs.

Les demandes de secours arrivèrent très nombreuses; dans la plupart des cas, il fut accordé des emprunts contre intérêts. Les emprunts consentis jusqu'à maintenant atteignent la somme de fr. 2,250,000 en chiffre rond; ils se répartissent sur environ 400 comptes débiteurs. Il fut en outre accordé des crédits d'assainissement pour l'obtention de sursis concordataires; la réduction de dettes ainsi réalisée atteint presque 3½ millions de francs. On recourut également à l'action collective dans le but d'adapter les moyens de production aux conditions économiques (destruction de machines à broder à la main, moyennant versement d'une indemnité). A peu près 3100 machines furent mises hors d'usage, pour lesquelles il fut déboursé fr. 580,000. En plus de cela, il fut alloué des subventions pour un montant de fr. 95,000 en faveur de la broderie avec machines à main encore susceptible d'exister. D'autre part, par un arrêt temporaire des machines à broder à la navette, on tenta d'exercer une influence sur les prix du travail aux pièces. Le succès de cette mesure ne donna toutefois pas satisfaction. Les efforts de la coopérative, en vue d'une amélioration de la situation du brodeur et de ses ouvriers, furent également vains. Toutes les tentatives, pour au moins obtenir un contrat-type, demeurèrent sans résultat. Une enquête sur les conditions de travail et de salaire confirme la situation misérable

dans laquelle se trouvent les ouvriers de la broderie. Vu qu'une augmentation des prix du travail aux pièces rencontre des difficultés par suite de la concurrence étrangère, un résultat pratique dans ce sens ne peut être obtenu (nous sommes toutefois d'avis à ce sujet que messieurs les patrons auraient dû montrer plus de bonne volonté).

Le conseil d'administration de la coopérative a élaboré un nouveau programme pour ses travaux du printemps 1926, programme qui contient les points suivants:

1. Création d'un office de contrôle et de prix pour la liquidation des requêtes concernant le taux ou le contrôle des prix du travail aux pièces, et ce de telle façon que cette fonction puisse être assumée par la coopérative fiducière de la broderie sans agrandir son appareil actuel.

2. Création d'une instance d'arbitrage et de recours, liée avec l'institution d'une commission spéciale recrutée parmi les organes de la Coopérative fiducière de la broderie, avec le concours d'hommes de métier neutres.

La tâche de cette commission spéciale consiste:

- a) à fixer des prix et des salaires minima;
- b) à liquider les recours et à prendre éventuellement des sanctions (publication);
- c) à se prononcer sur les secours à allouer aux ouvriers (ouvriers, brodeurs travaillant à leur compte et éventuellement brodeurs-fabricants), qui deviennent chômeurs ensuite de refus d'exécuter des commandes au-dessous des prix et des salaires minima.

3. Exercice d'un contrôle général continu sur les conditions de travail et de salaire.

4. Collaborer, en prêtant appui et conseil, au placement du personnel de la broderie dans d'autres professions.

5. Contrôle de l'application de la durée légale du travail et lutte contre toute infraction à celle-ci.

Eu égard à la situation extrêmement précaire dans laquelle se trouve l'industrie de la broderie, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale, par message du 14 décembre 1925, d'allouer une nouvelle subvention de 500,000 francs à la Coopérative fiducière de la broderie, laquelle doit permettre de réaliser le programme susmentionné.

Le Conseil fédéral estime que ce montant doit suffire à l'accomplissement de la tâche de la coopérative, étant donné qu'il octroie en outre aux cantons de St-Gall et d'Appenzell un crédit de plus de fr. 800,000 pour lutter contre le chômage. Néanmoins, on est en droit de se demander s'il n'eût pas été possible, en considération de la détresse dans laquelle se trouve les ouvriers brodeurs et leurs familles, d'accorder une plus grande subvention. Espérons que la Coopérative fiducière de la broderie ne reculera devant rien dans l'exécution de son programme, afin d'opérer une pression efficace sur les patrons.

Le prix du pain en Suisse. Les Rapports économiques de la *Feuille officielle suisse du commerce* puissent un tableau sur les prix du pain en Suisse. Ce tableau fait ressortir les différences de prix existant dans les diverses localités touchées par l'enquête de l'Office fédéral du travail.

Il est établi d'une manière irréfutable que le pain rond revient meilleur marché que le pain long. Un pain rond pesant 1 kg. est à peu près 7 % meilleur marché qu'un pain long du même poids et de même qualité. Il est constaté plus loin que le prix du pain diminue dans la règle avec sa grosseur. Si l'on admet qu'une famille normale consomme en moyenne 400 kg. de pain par année, on voit tout de suite quelle importante éco-

nomie peut être réalisée par un choix rationnel de la forme et de la grosseur du pain.

De grandes différences à ce sujet existent entre les différentes communes. Un pain rond d'un kilo coûte 53 ct. à Genève, 52 à Bâle, 60 ct. dans la Suisse orientale. Un pain long d'un kilo coûte 50 ct. à Genève, 52 ct. à Bâle, 65—70 ct. en Suisse orientale. Ces différences proviennent en partie d'une autre manière de cuire; mais d'un autre côté, il faut dire que messieurs les patrons boulanger de la Suisse orientale demandent véritablement un prix notablement plus élevé pour la cuisson.

Les *Rapports économiques* affirment qu'un rationnement de la consommation du pain serait susceptible d'apporter un abaissement des prix. Cette baisse pourrait avoir lieu premièrement en achetant des gros pains plutôt que des petits. Et cela pas seulement à cause que les gros pains sont meilleur marché, mais aussi à cause que le pain est consommé moins frais; on en mange donc moins, et le pain consommé qui n'est pas entièrement frais est beaucoup plus sain pour les organes digestifs. Malheureusement, dans les dernières années, on a constaté juste le contraire: une consommation plus grande de petits pains que de gros.

En revanche, il n'est pas juste d'attribuer ce fait uniquement au public. Les patrons boulanger n'ont aucun intérêt à un rationnement de la consommation du pain; c'est pourquoi ils s'efforcent de le débiter le plus frais possible. En ce faisant, ils gagnent davantage sur les petits pains que sur les gros. Il est évident que le public est à même d'exercer, suivant son attitude, une certaine influence sur les prix, mais le boulanger peut aussi bien exercer une certaine influence sur les désirs du public.

Au reste, la question de l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries sera discutée prochainement. Le principal argument invoqué contre cette mesure est que « le pain ne pourrait plus être livré frais ». A cet égard, il est reconnu que le pain frais est nuisible à la santé et, de plus, irrationnel. L'interdiction du travail de nuit apporterait en même temps le rationnement de la consommation du pain. Il ne reste plus qu'à attendre quelle attitude adopteront les gens qui veulent à tout prix rendre responsable le public de la consommation irrationnelle du pain.

Les mesures prises par les cantons de St-Gall et de Genève pour combattre le chômage. Les gouvernements des cantons de St-Gall et de Genève ont exposé au Conseil fédéral en diverses requêtes les difficultés où se trouvent leurs régions en raison de l'accroissement du chômage et la nécessité d'appeler à l'aide de la Confédération. Le Conseil fédéral a tenu compte de la situation spéciale de ces deux cantons; il propose aux Chambres fédérales par un message en date du 12 décembre 1925 de prendre les mesures suivantes:

Le canton de St-Gall reçoit pour la réalisation de son programme de secours une subvention de 660,000 fr. au maximum. De cette somme, 425,000 fr. pourront être employés aux travaux d'aménagement d'une place d'aviation à Altenrhein, d'autres subventions sont en outre allouées à des travaux divers jusqu'au maximum de 150,000 fr. sous la forme d'une contribution d'un tiers sur les salaires versés à des chômeurs; enfin, une somme de 85,000 fr. au maximum pour verser le 25 % des secours extraordinaires de chômage.

Il est alloué au *canton de Genève* une somme de 170,000 fr. comme subvention aux travaux de chômage qu'il a décidé d'entreprendre pour venir en aide aux chômeurs; cette somme devant servir à payer un tiers des salaires aux chômeurs occupés à ces travaux.

S'il est heureux de voir le Conseil fédéral venir en aide à d'importantes régions par un modeste secours,

il est d'autant plus regrettable qu'il ait cru devoir dire dans son rapport qu'une aide de ce genre ne pourrait plus être accordée par cette voie à l'avenir. Les mesures de ce genre devant, à l'avenir, faire l'objet d'un *arrêté fédéral*. Ce langage étonne lorsqu'on voit avec quelle rapidité le chômage augmente. Si la situation devait encore empirer, il faudra bien qu'il agisse et rapidement.



Mouvement international

Internationale des ouvriers du textile. L'exécutif de l'Internationale du textile s'est réuni à Zurich (Suisse) les 19 et 20 décembre 1925. Au cours des réunions tenues, on s'occupa surtout d'un rapport de Tom Shaw, le secrétaire international, sur la situation mondiale de l'industrie du textile et en particulier sur les conditions dans l'industrie textile japonaise, chinoise, hindoue, brésilienne et mexicaine. Il fut également question de la situation au point de vue organisation dans ces pays ainsi que des efforts pour inciter les fédérations des ouvriers du textile à rejoindre l'Internationale. En vue de favoriser ces efforts et de mener une enquête précise d'un caractère scientifique, le secrétaire international entreprendra dans un délai assez rapproché un voyage vers ces pays d'outre-mer. On prit connaissance avec satisfaction de l'avis d'affiliation des ouvriers textiles américains, et leur admission dans l'Internationale fut unanimement approuvée.

Internationale des typographes. Pour remplacer Fritz Verdan, le regretté secrétaire de l'Internationale des typographes, décédé après une longue maladie, les organisations affiliées viennent de désigner le camarade Hans Grundbacher, ancien président central de la Fédération suisse des typographes. Le siège reste à Berne, Eigerplatz 8, et après le 1^{er} mai Länggassstrasse 36.



Bibliographie

La durée du travail aux Etats-Unis. Bureau international du travail, Genève, 1925. Prix 3 fr. suisses. — Cette étude vient s'ajouter à la série de celles consacrées à la durée du travail en Allemagne (1922), Belgique (1922), France (1922), Grande-Bretagne (1922), Italie (1923), Suisse (1923), Pays-Bas (1923), Tchécoslovaquie (1924).

L'étude consacrée à la durée du travail aux Etats-Unis est la première donnant des renseignements aussi complets et objectifs sur la législation extrêmement variée applicable en ce domaine dans les divers Etats de ce grand pays. Pour chaque industrie, non seulement la législation qui la régit y est étudiée, mais encore les conventions collectives qu'on y rencontre ayant trait à la durée du travail. On y trouve également d'abondantes statistiques provenant d'organes officiels ou privés.

Annuaire international du travail. Le fascicule destiné aux organisations ouvrières de l'*Annuaire international du travail 1925*, vient de paraître. Il forme la partie III des sept que comprendra l'ensemble de l'ouvrage qu'édite le Bureau international du travail. Les renseignements y sont plus complets encore que dans la dernière édition. Pour la première fois, l'on y trouve la liste des organisations de l'Etat libre d'Islande, de Panama et de l'Union des républiques soviétiques socialistes.

Le fascicule est en vente au B.I.T. à Genève au prix de fr. 3.50 suisses.

La coopération dans la Russie des soviets. Bureau international du travail, Genève 1925. Prix fr. 7.50 suisses. Fort volume de 390 pages. Etude basée sur une documentation provenant de publications coopératives ou de publications soviétiques générales, dont les sources sont indiquées à la fin du volume.

L'ouvrage est divisé en quatre parties: I. La coopération à l'époque du communisme. — II. La transition vers la nouvelle politique économique. — III. La coopération de consommation sous le régime de la nouvelle politique économique. — IV. L'évolution récente de la coopération de consommation. — Conclusion.



Avis aux abonnés

Couverture pour 1925. Comme les années précédentes, nous mettons à la disposition des abonnés欲する者に *la Revue syndicale* et de la *Gewerkschaftliche Rundschau* une couverture identique à celles des années écoulées. Pour en obtenir, on est prié de s'adresser au secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, Berne. Les commandes sont reçues jusqu'au 15 février. Sur demande, nous nous chargeons volontiers de la reliure. Dans ce cas, l'on voudra bien nous faire parvenir la collection complète et les annexes. La couverture coûte 2 francs, avec la reliure un franc en plus.

Les commandes peuvent se faire au moyen du compte de chèques postaux III 1366, en donnant les renseignements nécessaires sur le talon du coupon.



Le coût de la vie.

Dates	Index ¹				
	Office fédéral du travail Ouvriers qualifiés	Union suisse des sociétés de consommation	Offices de statistique		
		Bâle ²	Berne	St-Gall	Zurich ³
1914 Juin .	100	100	100	100	100
1919 Juin .	—	254	—	—	233
1920 Juin .	—	239	205	—	233
1921 Juin .	209	210	188	—	209
1922 Juin .	155	157	168	166	157
1923 Juin .	165	161	148	169	166
1924 Janvier	169	170	160	174	172
1924 Juin .	168	166	162	172	166
1924 Déc. .	170	172	157	174	171
1925 Janvier	168	171	159	173	170
1925 Février	168	168	156	175	167
1925 Mars .	167	169	157	174	167
1925 Avril .	165	169	156	172	165
1925 Mai .	165	167	155	172	164
1925 Juin .	166	168	155	171	165
1925 Juillet .	166	167	155	167	164
1925 Août .	164	165	154	167	163
1925 Sept. .	165	165	157	169	166
1925 Octobre	163	163	155	167	163
1925 Nov. .	163	163	154	167	161
1925 Déc. .	162	163	154	166	161

¹ Alimentation et combustible.

² Janvier 1912 = 100.

³ Moyenne mensuelle 1912 = 100.